longpont
-sur-orge

Mise en ligne le
14 OCT. 2026
Longpont-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-085

Objet : Signature d'un contrat d'engagement pour l'intervention d'une conteuse au Relais Petite Enfance.

Le Maire de Longpont-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°020/2026 portant élection du maire en date du 27 mars 2026 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 024/2026 en date du 27 mars 2026, donnant délégation et attribution à Madame le Maire dans les matières définies par les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget communal ;
CONSIDERANT la volonté de la collectivité de favoriser, dans le cadre de la Grande Cause départementale « Grandir avec les mots », l'accès des enfants accompagnés de leur assistante maternelle à des actions d'éveil culturel autour du conte et de la lecture, favorisant ainsi le développement du langage dès le plus jeune âge.

Décide

Article 1
De signer avec Mme Anne-Laure KINGOLO, conteuse, domiciliée 3 allée du Verger, 91400 GOMETZ-LA-VILLE, un contrat d'engagement pour l'organisation de quatre séances de contes d'une durée de trente minutes chacune, programmées en novembre et décembre 2026, au Relais Petite Enfance.

Article 2
Le montant total de la dépense s'élève à 160 euros T.T.C., non assujetti à la TVA et est inscrite au budget communal.

Article 3
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée aux emplacements habituels et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur d'Arpajon.

Fait à Longpont-sur-Orge, le 1er octobre 2026.

MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE
91310 (Essonne)

Le Maire,

Charlène BADINA